



Fédération Française de Rugby

## COMITE TERRITORIAL ARMAGNAC BIGORRE

✉ 18, rue Abbé Torné - BP 435 - 65004 TARBES - ☎ : 3003P@ffr.fr - ☎ : 05 62 44 20 20 - FAX : 05 62 44 20 29



Commissions

Territoriales des Epreuves



SOCIETE  
GENERALE

Bureau du Challenge

## Challenge BEARN BIGORRE Société Générale 2011/2012

# Le Règlement

### COMPOSITION DU BUREAU DU CHALLENGE

<u>Présidents</u>	➔	Pierre DESCLAUX
	➔	Michel GAUTE
<u>Discipline</u>	➔	Jacques POUBLAN
	➔	Alban BURGUES
<u>Règlement</u>	➔	Roland COURNET
	➔	André MAURY
<u>Finances</u>	➔	André PERES
	➔	Joseph COURBET
<u>Epreuves</u>	➔	André MOURET
	➔	Jean-Luc BROCA
	➔	Jean-Claude COUGET
	➔	Christian ABEILHE

### COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

- ➔ Georges BARRERE
- ➔ Jacques POUBLAN
- ➔ Alban BURGUES
- ➔ Marcel LABORDE

Partenaire



**SOCIETE GENERALE**

Le bureau du Challenge Béarn Bigorre organise cette compétition sous le couvert de la Fédération Française de Rugby et des Comités Territoriaux d'Armagnac-Bigorre et du Béarn. Son objectif est de promouvoir le rugby entre clubs, en leur demandant de pratiquer ce sport dans le meilleur esprit. Tous les clubs de Séries Territoriales sont admis.

## PARTICIPATION

Pour la saison 2011/2012, sont invités à participer au Challenge Béarn Bigorre les clubs (ou équipes) :

- sur engagement,
- les licenciés réguliers des clubs engagés.

## CONDITION D'ENGAGEMENT

Lors de l'engagement, chaque club devra verser une participation à l'ordre du Comité concerné : 80 € pour les seniors 1.

## ORGANISATION

Trois groupes sont constitués en fonction du classement des clubs de début de saison dans chaque Comité.

- Groupe 1 ⇨ 3 poules de 4 clubs et 1 poule de 3 clubs
- Groupe 2 ⇨ 5 poules de 4 clubs
- Groupe 3 ⇨ 5 poules de 4 clubs

## MATCHS DE POULE

Le calendrier de la phase préliminaire est proposé aux clubs engagés qui doivent en respecter les dates retenues :

- J1 ⇨ Samedi 3 septembre 2011 (rencontres entre les clubs du Béarn)
- J2 ⇨ Samedi 17 septembre 2011 (rencontres entre les clubs des deux comités)
- J3 ⇨ Samedi 24 septembre 2011 (rencontres entre les clubs des deux comités)
- J4 ⇨ Samedi 22 octobre 2011 (rencontre entre les clubs d'Armagnac Bigorre)

L'ordre des rencontres de la phase de qualification a été effectué par tirage au sort.

**Tous les matchs devront impérativement se jouer à la date prévue même si dans une équipe plusieurs licenciés jouent un match de sélection du Challenge des Comités et ce quel qu'en soit le nombre.**

**Toutes modifications pour changer l'heure des rencontres devront être entérinées par le bureau du challenge.**

Le forfait non signalé au Comité avant 18 heures le jeudi précédent le match entraînera pour le club responsable le remboursement de tous les frais.

A l'issue des rencontres, un classement au sein de chaque poule sera effectué. Les clubs ayant un forfait ne seront pas qualifiés pour les phases finales. En cas d'ex-æquo, il sera fait application du règlement F.F.R.

**Les équipes pourront aligner 26 joueurs sur la feuille de match.**

Rappel du Règlement FFR :

Au-delà de 22 joueurs, chaque équipe doit aligner le même nombre de joueurs.

### QUALIFICATIONS :

- Groupe 1 ¼ de finale ⇨ le premier et le second de chaque poule.
- Groupe 2 ¼ de finale ⇨ le premier de chaque poule et les 3 meilleurs seconds
- Groupe 3 ¼ de finale ⇨ le premier de chaque poule et les 3 meilleurs seconds

## HORAIRES DES MATCHS

17 heures 00

*Toutes les modifications d'heure ou de jour, devront être signalées au plus tard le lundi précédent la rencontre au Comité du club organisateur pour les désignations d'arbitres.*

## PHASE FINALE

Pour l'ensemble de la compétition, les dates retenues pour l'organisation de la phase finale sont prévues ainsi :

➤	¼ de finale	⇒	le samedi 26 novembre 2011
➤	½ finale	⇒	le samedi 7 janvier 2012
➤	Finale	⇒	le samedi 10 mars 2012

A l'issue des matchs de poule, le bureau du challenge déterminera les oppositions, le Comité organisateur définira les lieux des rencontres.

Dans la mesure des possibilités et des disponibilités, les matchs auront lieu sur le terrain neutre d'un club participant au challenge.

**Match éliminatoire** (pas de prolongation), en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, l'équipe déclarée gagnante sera celle qui dans l'ordre :

- aura marqué le plus grand nombre d'essais au cours du match,
- réussi le plus grand nombre de tirs au but effectués dans les conditions définies dans les règles du jeu n°9 – annexe 12.

## ARBITRAGE

Chaque match sera dirigé par un arbitre officiel désigné par le Comité Territorial recevant. Le club organisateur réglera les frais de l'arbitre.

Si l'arbitre désigné ne se présente pas, il sera fait application du Règlement de la FFR.

**En cas d'arbitrage par un licencié capacitare en arbitrage (LCA), le club vainqueur adressera la feuille de match, même en cas de forfait, à son Comité Territorial, dans les 48 heures. La non-réception de cette feuille de match entraînera le forfait des deux équipes.**

**Aucune contestation ne sera acceptée ultérieurement.**

Un directeur de match officiel (à titre payant) peut être demandé par les clubs à leurs Comités Territoriaux respectifs.

**Le club organisateur des ¼ finales devra obligatoirement fournir 2 juges de touches (LCA).**

Des juges de touche officiels seront désignés pour les ½ finales et finales par les Comités territoriaux recevant.

## ORGANISATION DES MATCHS ELIMINATOIRES

Tout club qui organise un match éliminatoire doit assurer la sécurité de la rencontre. Il doit mettre à disposition une personne qui fera office de délégué à la sécurité pour faire respecter le règlement du challenge. Il renseignera la presse des résultats du match.

## **Règlement financier :**

- **¼ Finale** : Les cartes délivrées par les clubs en présence et portant le timbre d'affiliation de la FFR donnent droit à l'entrée gratuite au stade.
- **½ Finale** : L'entrée générale est fixée à 6 €
- **Finale** : L'entrée générale est fixée à 8 €.

**RAPPEL : Pour les ½ finales et la finale, les cartes des clubs en présence ainsi que celles du club organisateur ne donnent pas droit à l'entrée gratuite.**

De la recette brute seront retirées les 2% de solidarité, les frais d'arbitre et de délégué.  
De la recette nette restent 30% aux clubs organisateurs, 70% à l'organisateur du challenge.  
Cinq invitations par équipe seront adressées aux clubs lors des finales.

## **COMMISSION DE DISCIPLINE**

Les sanctions seront prises par Les Membres de la Commission de Discipline du Challenge (Article 313).  
Tout club qui ne respectera pas les décisions du règlement du challenge sera exclu jusqu'à nouvel ordre.  
La durée des sanctions se déroulera conformément à l'Article 313-3 des Règlements de la FFR 2011/2012.

***Article 313-3*** : *Tout Challenge agréé doit mettre en place une commission de discipline. Celle-ci traite tous les faits relevant de sa compétence lors des matchs qui se sont déroulés dans lesdits Challenges.*

*Un état récapitulatif des sanctions prononcées par chaque Challenge sera transmis à la Commission de discipline FFR qui pourra éventuellement se saisir des dossiers dont elle jugera la gravité des faits suffisante, et engager à l'encontre du ou des licenciés concernés, une procédure disciplinaire.*

## **RECOMPENSES**

Les clubs vainqueurs des finales des équipes I des trois groupes se verront remettre un trophée appelé "Bouclier du Challenge", il sera remis en jeu la saison suivante.

Si un trophée est détérioré ou dérobé, il incombera au club qui le détient de le remplacer ou de le rembourser au prix d'achat.

**Les équipes qualifiées pour les ¼ de finales auront droit à des récompenses.**

Les récompenses du challenge se feront sous forme d'équipements sportifs. Elles seront remises aux clubs présents lors de la cérémonie de clôture.

**Les clubs absents lors de la remise des récompenses, ne seront pas gratifiés de leurs lots. Ceux-ci seront remis en jeu la saison suivante.**

**Tout club responsable d'un arrêt de match, d'une agression sur un officiel ou d'un forfait en phase finale, ne sera pas récompensé.**

**TOUT POINT NON EVOQUE DANS LE PRESENT TEXTE SERA SOUMIS AUX REGLEMENTS FEDERAUX EN VIGUEUR.**

**TOUT CLUB ENGAGE S'IMPLIQUE TOTALEMENT DANS L'ACCEPTATION DU REGLEMENT SANS AUCUNE DEROGATION POSSIBLE NON PREVUE DANS LES TEXTES.**